



Je vote et fais voter  
UNSA  
dès réception du matériel de vote

Paris, le 21 novembre 2018

[Vidéo de l'UNSA – Elections 6 décembre 2018](#)

## **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS des 20 et 21 novembre 2018**

### **REPRESENTAIENT L'UNSA (n'hésitez pas à nous contacter)**

Sylviane LACOMBE	SG/SRH	01.49.55.55.16	<a href="mailto:sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr">sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr</a>
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.48.61.54.98	<a href="mailto:candida.ferreira@cher.gouv.fr">candida.ferreira@cher.gouv.fr</a>
Sylvie GARCIA	Permanence Paris	01.49.55.43.05	<a href="mailto:sylvie.garcia@agriculture.gouv.fr">sylvie.garcia@agriculture.gouv.fr</a>
Christine VALLANTIN	ASP DR Martinique	05.96.50.94.45	<a href="mailto:christine.vallantin@asp-public.fr">christine.vallantin@asp-public.fr</a>
Pascal LEGROS	DDT Puy de Dôme	04.73.43.17.01	<a href="mailto:pascal.legros@puy-de-dome.gouv.fr">pascal.legros@puy-de-dome.gouv.fr</a>
Jacques DELCEY	DDT Jura (Expert)		
Emmanuelle AIME	DDT Orne (Expert)		

### **DECLARATION LIMINAIRE**

Lors de sa rencontre en bilatérale le 8 novembre 2018 avec le Ministre de l'Agriculture, l'UNSA l'a interpellé sur plusieurs sujets.

#### **L'ambiance dans les services**

On note une forte démotivation des agents ainsi qu'une grande lassitude face à un avenir professionnel incertain.

Les agents ne comprennent plus la cohérence des différents chantiers puisque tout devient instable et illisible. Les circulaires du Premier Ministre ne contribuent pas à favoriser la sérénité dans les services.

#### **La remise en cause des attributions des CAP**

Retirer aux représentants du personnel siégeant en CAP la possibilité d'examiner les mobilités, les avancements et les promotions, c'est remettre fondamentalement en cause les espaces d'échanges, clés de voûte indispensables à la garantie de l'équité de traitement ainsi qu'à la défense des droits des agents.

Si cette réforme aboutissait, les agents se retrouveraient sans le filet de sécurité que leur garantissent précisément ces instances de concertation.

Quant au rendez-vous salarial, une ligne rouge a été dépassée : le recours à la généralisation des contractuels.

L'UNSA considère que seuls les fonctionnaires doivent occuper des missions pérennes qu'elles soient régaliennes ou non. Nous sommes pour une Fonction Publique statutaire et de carrière, seule garante de l'équité de traitement des citoyens.

---

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES**

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

☎ 01.49.55.55.31 ou 43.05 - [unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-sap.syndicats@agriculture.gouv.fr) - <http://agrifor.unsa.org/>

Concernant l'ordre du jour de cette CAP :

- L'UNSA revendique la poursuite des plans de requalification des filières administratives A, B et C et la réévaluation des taux Pro/Pro.
- L'UNSA est stupéfaite par la répartition en 2018 du CIA exceptionnel qui instaure la mise en place de la rémunération individualisée au mérite laissée à la discrétion des IGAPS.  
Une fois de plus, les IGAPS semble interpréter différemment les instructions ministérielles. Ainsi, nous constatons que les modalités d'utilisation de cette enveloppe exceptionnelle ne sont pas homogènes sur l'ensemble des structures.  
Ce CIA est d'autant plus opaque et nébuleux qu'il n'est pas prévu de notification individuelle ce qui va inévitablement engendrer des tensions au sein des structures.  
L'UNSA demande un bilan de répartition de ce CIA exceptionnel puisqu'il n'est pas prévu de notification individuelle.
- L'UNSA se demande ce que sera l'avenir des bureaux de gestion ministériel si les actes relatifs à la carrière des agents sont déconcentrés au niveau préfectoral ?

En cette fin de mandature, l'UNSA tient à remercier les agents des bureaux de gestion pour leur disponibilité tout au long de ces quatre années.

Nous tenons également à souligner la qualité des échanges avec l'Administration et nos collègues des autres organisations syndicales au sein de cette instance.

## **REPONSES DE L'ADMINISTRATION**

La présidente remercie les bureaux de gestion ainsi que les organisations syndicales pour le travail effectué et la qualité des débats même si l'Administration n'a pas pu répondre à toutes les demandes.

### **CAP**

Effectivement, les attributions vont être revues. Nous sommes dans l'attente des textes de la Fonction Publique qui seront étudiés en 2019 lors du dialogue social.

### **GENERALISATION DES EMPLOIS CONTRACTUELS**

L'administration indique être également attachée au service public mais le recrutement est difficile dans certains services (ex : abattoirs), le ministère est contraint d'avoir recours à des emplois contractuels pour pourvoir les vacances de postes.

Ces agents faisant partie de notre communauté de travail, le ministère souhaite sécuriser leurs contrats.

### **PLAN DE REQUALIFICATION**

Ce sujet est porté par le Ministre dans le projet de loi de finances 2019. Les arbitrages sur le volume et les conditions ne sont toujours pas connus.

Le plan de requalification en B en A sera plus compliqué à mettre en œuvre, car il faut tenir compte du CIGEM.

### **TAUX PRO/PRO**

L'Administration aurait souhaité des taux plus élevés mais, comparés aux autres ministères, ils ne sont pas si mauvais :

- Pour le SACE : 11 % en 2018, 10 % en 2019 et 10 % en 2020
- Pour les SACS : 11 % en 2018, 2019 et 2020

### **CIA EXCEPTIONNEL**

Le MAA avait des disponibilités budgétaires sur la masse salariale et a mis en place un CIA exceptionnel. Les modalités de répartition ont été déléguées aux structures, les IGAPS rétablissent l'équilibre au sein de leur MAPS dans une logique d'équité. Un bilan global sera présenté au CTM.

Sur le bulletin de salaire de décembre, il y aura deux lignes distinctes, une pour le CIA « classique » et une pour le « CIA exceptionnel ». L'administration réfléchit à un modèle de notification pour ce dernier.

Les offices et établissements publics n'ont pas pu mettre en place cette mesure, faute de disponibilités budgétaires.

## AVENIR DES BUREAUX DE GESTION D'ICI 2020

Bascule vers l'outil « RenoIRH ».

Travail en parallèle sur la déconcentration d'un ensemble de missions et d'actes RH au plus près des agents (gestion administrative).

La paye restera centralisée ainsi que le contrôle des carrières des agents.

## PRELEVEMENT A LA SOURCE

Sera applicable en janvier 2019. L'information sur le montant qui sera prélevé se trouve sur la fiche de paye depuis octobre 2018. Seuls les services fiscaux pourront informer les agents sur les taux appliqués.

L'administration invite les agents à s'inscrire sur le site de l'ENSAP pour consulter leurs bulletins de salaire. Dans un souci de confidentialité, à compter de janvier 2019, les bulletins de salaire parviendront dans les structures sous enveloppe cachetée.

En début d'année, le MAA fera une information aux agents sur le prélèvement à la source et le PPCR 2019.

## AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES
- INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT
- ACCUEIL EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SA
- TITULARISATIONS
- RECOURS
- AVANCEMENTS AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE 2019
- AVANCEMENTS AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE AU TITRE DE 2019

## **VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF**

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

## **OU CONTACTER LA PERMANENCE**

